

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 59 100
(Place Notre-Dame)
TOUTOUCOIN, rue VERTU, 16

FAUX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOUTOUCOIN
Vole postal, 4 fr. 50 Un an, 48 fr.
Droit de port en plus.
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

Abonnement continué sans avis contraire.

LES DROITS DE LA PATRIE

— Vous êtes socialistes? demanda-t-il Proudhon un président de tribunaux correctionnels devant lequel le rouge patriotisme avait été traduit.
— Parfaitement, Monsieur.
— Qu'est-ce qu'un socialiste?
— C'est un homme qui veut améliorer la société.
— A ce compte, nous sommes tous socialistes?
— C'est bien mon opinion.

— Ce dialogue nous revenait en mémoire, en lisant dans les comptes-rendus des journaux de divers établissements nationaux quelques déclarations de M. Ribot sur les relations nécessaires des patrons et des ouvriers.
« L'Etat, dit le président du Conseil, doit respecter la dignité des ouvriers, comme il demande qu'on respecte la dignité d'autorité. L'autorité ne peut que gagner à ce que nous ayons les uns pour les autres un respect mutuel... »

— Pour ce qui me concerne, dit M. Ribot le titre de socialiste. « Ces déclarations, dit-il, sont devenues une sorte de petit évangile, si elles étaient appliquées, inaugurerait une politique sociale vraiment nouvelle.
« Et M. Alphonce Humbert ajouta, dans l'« Eclair »: « C'est le socialisme, non douteux, le socialisme moderne, pratique, pacifique, mais le socialisme... »

— Et il aura probablement conclu, comme Proudhon, que nous sommes tous plus ou moins socialistes.
« Le droit de défendre sur la portée et la valeur du mot.

— Et il n'est point besoin, en effet, de réver de communièmes, et de poursuivre l'application de la formule marxiste, pour avoir le droit de la dignité humaine, pour travailler à apporter plus d'équité et plus de justice dans les rapports du travail et du capital.

— L'émancipation du sort des travailleurs, l'émancipation matérielle et morale de nos villes et des campagnes, constitue un article essentiel du programme républicain. Et la fraternité de tous les citoyens d'une même patrie est l'une des de nos devoirs immortels de la République.

— C'est la Révolution française qui substitua à l'autorité venant d'en haut, l'égalité entre patrons et ouvriers.
« Et si cette égalité resta longtemps nommée, ce fut en fait en ce fait que nous nous sommes trouvés, au préjudice, à l'opposition obstinée des ouvriers eux-mêmes.
« La Restauration et le monarchisme du Juillet aggravèrent la servitude ouvrière, valant pas celui du patron. Les syndicats patronaux étaient permis, les conditions ouvrières passibles de l'annéa et de la prison.

Et cependant le préjugé d'inégalité demeure tenace, indéracinable, en l'esprit de la masse laborieuse. Si le penseur, l'écrivain, l'artiste, l'industriel, et quelques catégories de fonctionnaires, si peu favorisés de la fortune et si roturiers soit-ils, ne sont nullement inférieurs au millionnaire ou à l'un quelconque des détenteurs des deux ordres de la vie, il est difficile de faire entendre à un paysan qu'il n'est qu'un paysan, qu'il n'est qu'un riche seigneur du château, et à l'ouvrier qu'il n'est qu'un ouvrier.

— Nos sociétés modernes, mélange confus de conceptions romaines et barbares, féodales et monarchiques, sont établies sur une hiérarchie contraire à toutes nos aspirations démocratiques, à nos principes nouveaux de travail, de solidarité et de justice.

— C'est à reformer cette conception sociale dans notre pays, à donner aux antiques préjugés, à modifier, en un mot, la mentalité du peuple, qu'il doit le devoir de travailler tous ceux qui, selon les expressions de M. Ribot, ont le souci de la dignité humaine, et qui veulent faire régner entre les citoyens une véritable et fraternelle égalité.

— Et il n'est point besoin pour cela, comme le dit encore remarquer dans son livre M. Clémenceau, d'imposer à la France le collectivisme allemand, régime d'oppression.
« M. Clémenceau, qui n'est pas moins socialiste que M. Ribot, nous indique la méthode à suivre :
« Il s'agit de briser les liens, enlever les préjugés, de modifier, en un mot, la mentalité du peuple, qu'il doit le devoir de travailler tous ceux qui, selon les expressions de M. Ribot, ont le souci de la dignité humaine, et qui veulent faire régner entre les citoyens une véritable et fraternelle égalité.

— Et il n'est point besoin, en effet, de réver de communièmes, et de poursuivre l'application de la formule marxiste, pour avoir le droit de la dignité humaine, pour travailler à apporter plus d'équité et plus de justice dans les rapports du travail et du capital.

— L'émancipation du sort des travailleurs, l'émancipation matérielle et morale de nos villes et des campagnes, constitue un article essentiel du programme républicain. Et la fraternité de tous les citoyens d'une même patrie est l'une des de nos devoirs immortels de la République.

— C'est la Révolution française qui substitua à l'autorité venant d'en haut, l'égalité entre patrons et ouvriers.
« Et si cette égalité resta longtemps nommée, ce fut en fait en ce fait que nous nous sommes trouvés, au préjudice, à l'opposition obstinée des ouvriers eux-mêmes.
« La Restauration et le monarchisme du Juillet aggravèrent la servitude ouvrière, valant pas celui du patron. Les syndicats patronaux étaient permis, les conditions ouvrières passibles de l'annéa et de la prison.

— Et il n'est point besoin, en effet, de réver de communièmes, et de poursuivre l'application de la formule marxiste, pour avoir le droit de la dignité humaine, pour travailler à apporter plus d'équité et plus de justice dans les rapports du travail et du capital.

LES DROITS DE LA PATRIE

CHAMBRE

LES DROITS D'ACCROISSEMENT

Discours de M. de Ramel
M. de Ramel développe un amendement tendant à modifier les articles se rapportant aux droits d'accroissement.

Amendement de M. Clusel de Coussergues
M. Clusel de Coussergues développe un amendement tendant à modifier les articles se rapportant aux droits d'accroissement.

Discours de M. Ribot
M. Ribot expose les motifs de son amendement tendant à modifier les articles se rapportant aux droits d'accroissement.

Replique de M. Clusel
M. Clusel de Coussergues réplique aux observations de M. Ribot.

Intervention de M. Goblet
M. Goblet expose ses observations sur le projet de loi.

Réponse de M. Ribot
M. Ribot répond aux observations de M. Goblet.

Discours de M. Cochery
M. Cochery expose ses observations sur le projet de loi.

Discours de M. Dony-Cochin
M. Dony-Cochin expose ses observations sur le projet de loi.

Physionomie de la séance

Les députés, qui depuis quelques jours avaient une fâcheuse tendance à déserter le Palais-Bourbon, sont venus aujourd'hui en très grand nombre.

Le scrutin est levé à 10 heures 15.
M. Clusel de Coussergues a été élu président de la séance.

Discours de M. Ribot
M. Ribot expose les motifs de son amendement tendant à modifier les articles se rapportant aux droits d'accroissement.

Replique de M. Clusel
M. Clusel de Coussergues réplique aux observations de M. Ribot.

Intervention de M. Goblet
M. Goblet expose ses observations sur le projet de loi.

Réponse de M. Ribot
M. Ribot répond aux observations de M. Goblet.

Discours de M. Cochery
M. Cochery expose ses observations sur le projet de loi.

Discours de M. Dony-Cochin
M. Dony-Cochin expose ses observations sur le projet de loi.

Le vote
Le scrutin est levé à 10 heures 15.

Physionomie de la séance

Les députés, qui depuis quelques jours avaient une fâcheuse tendance à déserter le Palais-Bourbon, sont venus aujourd'hui en très grand nombre.

Le scrutin est levé à 10 heures 15.
M. Clusel de Coussergues a été élu président de la séance.

Discours de M. Ribot
M. Ribot expose les motifs de son amendement tendant à modifier les articles se rapportant aux droits d'accroissement.

Replique de M. Clusel
M. Clusel de Coussergues réplique aux observations de M. Ribot.

Intervention de M. Goblet
M. Goblet expose ses observations sur le projet de loi.

Réponse de M. Ribot
M. Ribot répond aux observations de M. Goblet.

Discours de M. Cochery
M. Cochery expose ses observations sur le projet de loi.

Discours de M. Dony-Cochin
M. Dony-Cochin expose ses observations sur le projet de loi.

Le vote
Le scrutin est levé à 10 heures 15.

Physionomie de la séance

Les députés, qui depuis quelques jours avaient une fâcheuse tendance à déserter le Palais-Bourbon, sont venus aujourd'hui en très grand nombre.

Le scrutin est levé à 10 heures 15.
M. Clusel de Coussergues a été élu président de la séance.

Discours de M. Ribot
M. Ribot expose les motifs de son amendement tendant à modifier les articles se rapportant aux droits d'accroissement.

Replique de M. Clusel
M. Clusel de Coussergues réplique aux observations de M. Ribot.

Intervention de M. Goblet
M. Goblet expose ses observations sur le projet de loi.

Réponse de M. Ribot
M. Ribot répond aux observations de M. Goblet.

Discours de M. Cochery
M. Cochery expose ses observations sur le projet de loi.

Discours de M. Dony-Cochin
M. Dony-Cochin expose ses observations sur le projet de loi.

Le vote
Le scrutin est levé à 10 heures 15.

LES DROITS D'ACCROISSEMENT
Discours de M. de Ramel
Amendement de M. Clusel de Coussergues
Discours de M. Ribot
Replique de M. Clusel
Intervention de M. Goblet
Réponse de M. Ribot
Discours de M. Cochery
Discours de M. Dony-Cochin
Le vote